

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 25 février 2026

Extrait du registre des délibérations

n°2026-02-25-09

Date de la convocation

19/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le 25 février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Convoqués : 23

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Pascale GIRARD, Vincent DAINE, Annie COCHET, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Gérard LEROY, Céline TAMPIGNY, Maryse-Corinne ROSE

Présents : 13

Représentés : 3

Étaient représentés : Sonia DOUAY par Christine BOURDELLE-PATRICE, Frédéric PINOIT par Céline TAMPIGNY, Edith DELBEY par Jean-Noël LECOINTE,

Absents : 7

Étaient absents excusés : Anne-Marie LATEUR, Sébastien VILLAIN, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

OBJET :

Monsieur le Maire rappelle, que la commune est propriétaire d'un véhicule type Renault Master mis en circulation en 2007. Ce véhicule a fait l'objet d'un contrôle technique en date du 13 janvier 2026 qui s'est révélé défavorable pour défaillances majeures.

**Administration
générale**

Compte tenu de l'ancienneté du véhicule et du coût estimé des réparations, il est proposé de procéder à sa mise au rebut et à son remplacement.

**Acquisition d'un
véhicule – services
techniques**

L'acquisition d'un nouveau véhicule permettra de :

- ✓ Assurer la continuité du service public,
- ✓ Garantir la sécurité des utilisateurs,
- ✓ Réduire les coûts de maintenance et la consommation de carburant

Il est proposé d'acquérir un véhicule type Renault Master III pour un montant maximal de 34 690 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Suite et fin délibération n°2026-02-25-09

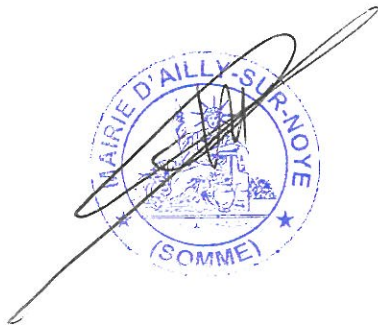
Décide :

- ✓ D'approuver le remplacement du Renault Master de 2007,
- ✓ D'autoriser la cession dudit véhicule suite au contrôle technique défavorable du 13/01/2026,
- ✓ De décider de l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire de type camion benne pour un montant maximal de 34 690 € HT,
- ✓ Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026, au compte 21828 - Matériel de transport,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris les documents relatifs à la commande et à l'immatriculation.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

